



vices caches ou garantie legale conformite voiture

Par **yoyo58**, le **29/07/2023** à **13:41**

bonjour, j'ai acheté à un petit garage une Ford Focus TDCI 18 de 2008 (299900kms). L'annonce annonçait moteur changé (144000kms) embrayage et kit distribution faits pas de frais à prévoir.

La voiture a commencé à avoir des problèmes (voyant moteur allumé, trous d'air à l'accélération..) 15 jours après l'achat. Je suis retourné 6 fois emmener ma voiture chez lui à chaque fois il m'a dit avoir fait pleins de choses mais ne m'a pas dit quoi. Il y a 15 jours je suis tombé en panne et me suis fait remorquer chez lui (durite explosée) il a changé cette durite et m'a annoncé un joint de culasse que soi disant il a remplacé mais il m'a rendu la voiture en ayant enlevé le calorsat, la sonde de température et brancher le ventilateur en direct. J'ai emmené la voiture pour diagnostic chez Norauto au plus près ils m'ont fait un devis de 1900.00 euros (disques freins, soufflet cardans, biellettes barre stabilisatrice... Il y a 2 injecteurs à changer également et le moteur est plein d'huile. Je l'ai emmener chez Ford qui m'a conseillé de me faire rembourser la voiture et de ne surtout pas rouler avec en la classant trop dangereuse. Il ne veut pas me rembourser alors que le précédent propriétaire ne l'a gardé que 2 mois à peine et lui a revendu 8 jours avant que je ne l'achète. Est-ce la garantie de conformité qui joue ou les vices cachés (je n'ai pas de protection juridique. pouvez-vous m'aiguiller sur la marche à suivre. merci.

Par **Marck.ESP**, le **29/07/2023** à **18:05**

Bienvenue et bonjour

Vous êtes la victime d'un garagiste peu scrupuleux (on voit régulièrement ce genre de cas).

Je vous conseille de consulter un avocat pour évaluer vos options et déterminer la meilleure façon de procéder.